



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse

Le 21/ 07/2026

Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,

Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

Jeudi 30 juillet 2026

À 19h00 à la Mairie

Ordre du jour

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente

➤ **FINANCES PUBLIQUES :**

1. **FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION**
2. **CINEMA PLEIN AIR : CONCERT**

➤ **ECOLE ELEMENTAIRE**

3. **EDF : PRESENTATION DES DEUX DISPOSITIFS D'AIDE POUR RAFRAICHIR L'ECOLE**

➤ **AMENAGEMENTS ROUTIERS :**

4. **PROPOSITION DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2026**

➤ **DIVERS**

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 30 juillet à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire

Étaient présents : Mme MALTOFF Odile ; M. POISSON Jean- Baptiste ; Mme ANDRÉ Cécile ; M. MOUY Christophe ; Mme PINSON Cécile ; Mme CHAMFORT Aurélie ; Mme GUILLY Laure ; M. PASQUIER Julien ; M. CHENOT Loan ; M. SCIASCIA Cédric.

Absents excusés : M. MOUSSU Noël ; Mme TREMAUD Claude ; M. CARBONNEAUX Jacques ; MME BERNARD Magali ; M. MROWINSKI Manuel.

Pouvoirs : M. MOUSSU Noël donne pouvoir à M. PASQUIER Julien ; Mme TREMAUD Claude donne pouvoir à Mme Odile MALTOFF ; ; M. CARBONNEAUX Jacques donne pouvoir à M. POISSON Jean-Baptiste ; M. MROWINSKI Manuel donne pouvoir à M. CHENOT Loan ; Mme BERNARD Magali donne pouvoir à Mme ANDRÉ Cécile

Secrétaire : M. MOUY Christophe



1) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2026

Le compte-rendu de Conseil Municipal du 13 juillet 2026 est lu par Mme le Maire et approuvé.

Vote pour 14

FINANCES PUBLIQUES

2) Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Mme Le Maire informe les conseiller que l'article 108 de la loi de finances pour 2026 fusionne la taxe sur les locaux vacants (applicable sur les communes classées en zone tendue) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (taxe facultative pour les collectivités hors zone tendue), pour créer la **taxe sur la vacance des locaux d'habitations (TVLH) au 1er janvier 2027 (article 1406 bis du CGI).**

En conséquence la taxe d'habitation sur les logements vacants est supprimée au 1er janvier 2027 et l'ensemble des délibérations existantes ne porteront plus d'effet.

La TVLH s'applique de droit sur les communes classées en zone tendue (décret annuel) . Elle concerne alors les locaux vacants depuis au moins un an au 1er janvier de l'année. Le taux est fixé à 17% la



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

première année puis 34% les années suivantes. Les communes concernées ont la possibilité de majorer le taux.

Pour les collectivités non situées en zone tendue, il est possible d'instituer la taxe **par délibération avant le 1er octobre d'une année pour une application au 1er janvier de l'année suivante.** A l'instar de ce qui existait en matière de THLV, la taxe s'applique alors aux locaux d'habitation vides depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année. La vacance ne doit pas être involontaire.

Le taux applicable ne sera plus celui de la THS et devra être fixé au moment du vote des taux et avant le 15 avril de l'année de taxation. Il pourra être voté librement dans la limite de 50%.

Cette taxe est donc une taxe à but incitatif afin d'encourager les propriétaires de logements vacants à vendre ou louer leurs biens. Les bases évoluent donc en fonction des années et devraient tendre vers 0 si la taxe atteint son but. Comme pour la THLV, les dégrèvements sont à la charge de la collectivité ayant institué la taxe.

Le décret de classement des communes n'est pas encore paru mais pour rappel jusqu'à présent aucune commune de l'Yonne ne répondait aux critères pour être classée en zone de déséquilibre entre l'offre et la demande de logement.

Si la commune souhaite appliquer un tel dispositif, il convient de délibérer sur le dispositif de TVLH avant le 1er octobre 2026 pour une application au 1er janvier 2027.

Cependant, à ce stade, il est préférable d'instituer **seulement la taxe sans voter le taux**. Il sera fixé par une autre décision avant le 15 avril 2027, date limite du vote du budget.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Institue la TVLH (Taxe sur la vacance des locaux d'habitations) sur la commune de Coulanges-La-Vineuse**
- **Autorise Mme Le Maire à signer tout document s'y afférant**

Vote pour 14

3) Cinéma plein air : réalisation d'un concert

Le cinéma plein air, organisé par la Commission Culture et Vie Locale, aura lieu le 06/08/2026. Une animation musicale est prévue. Le groupe retenu est le groupe de Flamenco Javi Amosta pour un montant négocié de 400 €. La facture sera directement réglée par la commune.



Pour information, l'organisation avec les restaurateurs est calée. Il reste à effectuer la déclaration à la SACEM ainsi que de faire le point sur l'installation électrique. La buvette sera assurée par le club de fléchettes.

ECOLE ELEMENTAIRE

4) EDF : Présentation des deux dispositifs d'aide pour rafraichir l'école

Mme le Maire informe les conseillers qu'EDF débloque 80 millions d'euros pour équiper les établissements scolaires, les crèches et les centres de loisirs en systèmes de rafraîchissement

Ce dispositif, mis en œuvre via l'association « Je passe à l'électricité », permettra de financer à la fois des équipements rapidement opérationnels ainsi que des solutions durables améliorant de façon pérenne le confort thermique des bâtiments. Il prévoit :

- Jusqu'au 30 septembre 2026 : EDF versera une prime forfaitaire de 400€ par équipement, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par établissement et d'une enveloppe totale de 40 M€. Ainsi, cette mesure permettra d'accompagner plus de 10 000 établissements et d'aider à financer plus de 100 000 équipements.
- Jusqu'au 30 juin 2027 : EDF versera une prime forfaitaire de 10 000€ par établissement pour les aider au financement de projets de rafraîchissement. Cette aide vient en complément, des dispositifs du programme Educ'rénov porté par la Banque des Territoires. Elle permettra d'accompagner les projets de 4000 établissements intégrant l'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible, pour un montant total de 40M€.

Le conseil valide la demande pour des ventilateurs de plafond pour l'école, le périscolaire, à la hauteur de 11 équipements. Le conseil prend le temps de la réflexion en ce qui concerne l'installation d'une pompe à chaleur.

Christophe Mouy se charge du suivi de ce dossier.

AMENAGEMENTS ROUTIERS

Cécile Pinson arrive à 19h30.



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

5) Proposition de travaux pour l'année 2026

	EUROVIA € HT	PLAISANCE € HT	Prix / m²- Eurovia	Prix / m²- Plaisance
Rue Rousseau	2 004.60 (195 m²)	3 900 (390m²)	10.28	10
Rue Couplet	2 210.20 (215 m²)	Pas chiffré	10.28	
Rue d'Aguesseau	9 663.20 (940 m²)	7 600 (760 m²)	10.28	10
Rue de la fontaine d'Etable	8 115.80 (1870 m²)	3 250 (325 m²)	4.34	10
Route d'Escolives	21 700 (5 000 m²)	31 650 (5 000 m²)	4.34	6.33
Forfait à la journée pour mise à dispo d'une équipe pour reprendre ponctuellement les zones endommagées en bicouche gravillonné (PATA)	4 705	4 725		

Après délibération, le conseil Municipal souhaiterait que la rue de la Fontaine d'Etable, la route d'Escolives, et le PATA soient effectués sur l'année 2026, par la société EUROVIA.

Cependant, Mme le Maire émet une réserve concernant la possibilité financière d'effectuer ces travaux, d'un montant total de 34 520.80 € HT soit 41 424.96 € TTC. Une réponse sera donc apportée sur ce point au prochain conseil municipal

En parallèle, M. CHENOT demande qu'une remise soit effectuée par l'entreprise attributaire.

Il est aussi présenté le devis de la société JCL Signalisation, ci-dessous :

Article	Description	Qté	Prix Uni. HT	TVA	Mt Tot HT
	A l'attention de Monsieur MOUY				
AR0005	PASSAGE PIETONS PEINTURE BLANCHE (le m²)	67,500	9,50	20,00 %	641,25
AR0033	VARIANTE : PASSAGES PIETONS EN RESINE BI-COMPOSANT A FROID PASSAGE PIETONS RESINE BLANCHE BI-COMPOSANT A FROID (le m²)	67,500	28,30	20,00 %	1 910,25
AR0091	MARQUAGE RESINE DURAGRIP COLORI A DEFINIR (le m²)	70,500	33,00	20,00 %	2 326,50
AR0051	BANDE CONTINUE OU DISCONTINUE 0.10 RESINE BLANCHE BI-COMPOSANT A FROID (le ml) Bandes axiales, pour trottoir et cheminement piéton	160,000	3,10	20,00 %	496,00
AR0019	MARQUAGE POINTE ILÔT PEINTURE BLANCHE (le m²)	3,000	9,50	20,00 %	28,50
AR0054	MARQUAGE POINTE D'ILÔT RESINE BLANCHE BI-COMPOSANT A FROID (le	17,500	28,30	20,00 %	495,25



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Article	Description	Qté	Prix Uni. HT	TVA	Mt Tot HT
	m ²)				
AR0043	FOURNITURE ET POSE BALISE J11 BLANCHE Ht 735 MM - 2 COLLIERS BLANCS CLASSE 2 (l'unité)	6,000	45,50	20,00 %	273,00
AR0000	FOURNITURE PANNEAU B1 CLASSE 2 DE 650 MM. Inclus mât 80x40 lg3000, bouchon et accessoires de fixation.	1,000	113,54	20,00 %	113,54
AR0000	FOURNITURE PANNEAU J5 CLASSE 2 DE 500 MM. Inclus mât 80x40 lg3000, bouchon et accessoires de fixation.	1,000	110,67	20,00 %	110,67
AR0010	FORFAIT POSE PANNEAU (l'unité)	2,000	100,00	20,00 %	200,00
AR0040	FRAIS DE DEPLACEMENT (par jour)	1,000	150,00	20,00 %	150,00

Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	6 744,96	20,00	1 348,99

Total HT	6 744,96
Net HT	6 744,96
Total TVA	1 348,99
Total TTC	8 093,95
NET A PAYER	8 093,95

Le conseil demande à ce que ce point soit revu plus tard, attendant que les travaux de voiries soient effectués auparavant.

DIVERS

- Salle des fêtes : Le local électrique est encombré par le matériel de la restauration scolaire, notamment lors des locations de salle. Il est envisagé, d'aménager un espace afin de pouvoir ranger le matériel dédié à la cantine et au ménage ne pouvant être prêté lors des locations de salle. Cécile Pinson et Christophe Mouy, s'occupent de proposer des solutions.

- Aboiements répétitifs de chiens : Un administré se plaint régulièrement, de nuisances liées aux aboiements continus de chiens. Il a déjà signalé ce fait en gendarmerie, et la mairie a déjà envoyé des courriers expliquant la situation. Cependant, le problème persiste, cela sans modification du comportement des propriétaires des chiens. Une demande sera faite pour une intervention du conciliateur.

- Stationnement place de la mare des forains : Un courrier sera fait pour demander une meilleure gestion des emplacements d'implantation des véhicules durant la prochaine fête foraine, car les riverains de la place doivent pouvoir accéder à leurs bâtiments.

- Réunion avec le FC 67 et le district : Cécile André fait un résumé de la réunion



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

- Christophe Mouy demande la création d'une réunion concernant le fleurissement en règle générale de la commune
- La fréquentation des visites de l'Eglise le mardi et jeudi ont connus un succès en juillet, ces visites ne sont pas envisagées en août
- Les portes et lumières du local associatif sont à revoir.
- Le repas des aînés aura lieu le mercredi 25 novembre 2026
- Rencontres des aînés du jeudi misent en pause, reprise en septembre.
- La fin du nettoyage de l'église a été effectué, ainsi que la sacristie.
- L'ancienne pharmacie a été vidée du mobilier et nettoyée.
- La haie entourant le parc du Magny sera taillée de la même façon que l'an passé, à partir du 15 août.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Odile MALTOFF

Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal ordinaire du 30/07/2026 :



DÉL n° 2026-042 : Institution de la TVLH

DÉL n° 2026-043 : Concert cinéma plein air

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 10 septembre 2026 à 19h00



Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 30/07/2026

Mme MALTOFF Odile :

M. MOUY Christophe :

Mme ANDRÉ Cécile :

M. POISSON Jean-Baptiste :

Mme TREMAUD Claude : (absente)

M. MOUSSU Noël : (absent)

M. CARBONNEAUX Jacques : (absent)

M. SCIASCIA Cédric :

Mme BERNARD Magali : (absente)

Mme CHAMFORT Aurélie :

M. PASQUIER Julien :



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Mme PINSON Cécile :

Mme GUILLY Laure :

M. MROWINSKI Manuel : (absent)

M. CHENOT Loan :

